

Terrains appartenant au Gouvernement australien affectés aux Monuments érigés par ledit Gouvernement et sis à

<i>Commune</i>	<i>Département</i>
Fouillois	Somme
Pozières	"
Sailly-le-Sec	"
Pontruet	Aisne

Terrain appartenant au Gouvernement néozélandais affecté au Monument érigé par ledit Gouvernement et sis à

<i>Commune</i>	<i>Département</i>
Longueval	Somme

Terrains appartenant au Gouvernement de Terre-Neuve affectés aux Monuments érigés par ledit Gouvernement et sis à

<i>Commune</i>	<i>Département</i>
Gueudecourt	Somme
Masnères	Nord
Monchy-le-Preux	Pas-de-Calais

Terrains appartenant aux unités militaires suivantes ou aux particuliers désignés par eux et affectés aux monuments érigés par lesdites unités:

<i>Unité</i>	<i>Commune</i>	<i>Département</i>
1 ^{er} Corps sis à	Le Cateau	Nord
Royal Tank Corps	Contalmaison	Somme
Guards Division	Ginchy	"
9 ^e Division (Ecosaise)	Athies-lès-Arras	Pas-de-Calais
12 ^e "	Monchy-le-Preux	"
12 ^e "	Epéhy	Somme
18 ^e "	Bois des Trônes (ou Bois d'Es- trons)	"
20 ^e "	Guillemont	"
34 ^e "	Ovillers-la-Boiselle	"
34 ^e "	Boeschépe (Mont Noir)	Nord
37 ^e "	Monchy-le-Preux	Pas-de-Calais
42 ^e "	Trescault	"
46 ^e "	Vermelles	"
47 ^e "	Longueval (Au Bois des Four- raults)	Somme
55 ^e "	Givenchy-lès-La-Bassée	Pas-de-Calais
Régiment du King's Royal Rifle Corps	Pozières	Somme
Régiment des Seaforth Highlanders	Fampoux	Pas-de-Calais

ARTICLE 2

Le Gouvernement de la République française (Ministère de la Défense Nationale et de la Guerre) pourra également acquérir tout ou partie des immeubles énumérés à l'alinéa 3 du présent article et dont les Gouvernements mentionnés à l'article premier, les unités militaires ou les particuliers sont devenus eux-mêmes propriétaires dans les conditions prévues audit article.

Cette cession résultera du simple avis qui sera donné par le Secrétaire Général du Comité mixte franco-britannique au Représentant du Gouvernement français. Elle sera effectuée moyennant la somme de un franc pour chaque immeuble ou groupe d'immeubles.